

Notes méthodologiques pour le communiqué de presse de l'IPC de l'OCDE

L'indice des prix à la consommation (IPC) mesure les variations de prix d'un panier représentatif de biens et de services généralement acheté par les ménages. Dans la plupart des cas, les IPC sont établis conformément aux recommandations et directives statistiques internationales. Cependant, les pratiques nationales peuvent diverger dans la couverture et le traitement de certains articles et dans l'utilisation des formules d'indices. En particulier, les méthodologies utilisées par les pays pour le traitement des logements occupés par leur propriétaire dans l'IPC peuvent varier significativement alors même que sa pondération dans l'IPC est importante.

L'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH) européen est fondé sur une approche harmonisée et un ensemble unique de définitions en vue de parvenir à des mesures comparables de l'inflation dans l'UE ; les logements occupés par leur propriétaire sont exclus du champ de l'IPCH tout comme les indices nationaux pour la Belgique, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, la Pologne, le Portugal et l'Espagne. Les IPCH sont présentés pour comparaison dans la colonne Total du premier tableau. Pour le Royaume-Uni, le chiffre indiqué dans la colonne IPCH se réfère au CPI dans la terminologie de l'ONS.

Les trois agrégats de l'IPC pour les zones (OCDE Total, G7 et G20), calculés par l'OCDE, sont des indices-chaînes de type Laspeyres raccordés sur une base annuelle. Le poids de chaque pays dans chaque raccord est calculé à partir des dépenses de consommation finale privée des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) exprimées en Parités de pouvoir d'achat (PPA).

Les IPC pour l'**OCDE Total** et la zone **G7** sont calculés pour quatre variables qui sont disponibles pour tous les pays de l'OCDE: les IPC-Total, IPC-Alimentation à l'exclusion des repas pris au restaurant (COICOP 01) ; IPC-Énergie [Électricité, gaz et autres combustibles (COICOP 04.5) plus Essence et lubrifiants pour les équipements de transport privés (COICOP 07.2.2)] ; IPC-Total sauf Alimentation sauf Énergie, ces dernières rubriques suivant la définition précédente.

Les contributions à l'inflation annuelle de l'IPC des pays membres de l'OCDE (à l'exception de l'Australie) à partir de 2010 sont basées sur les IPC nationaux et les pondérations annuelles des dépenses. Les contributions montrent dans quelle mesure chacun des composants sélectionnés, Alimentation, Énergie et Total sauf alimentation sauf énergie contribue à la hausse annuelle de l'IPC. Les données sont calculées soit par l'OCDE, soit directement par les Instituts Nationaux de Statistique dans le cas de la Finlande, de la Lituanie, du Mexique, des Pays-Bas et la Suède; pour l'Autriche le Chili et le Royaume-Uni, toutes les données relatives aux contributions sont calculées par les Instituts Nationaux à l'exception de l'Énergie et du Total sauf alimentation sauf énergie ; pour la Pologne, toutes les données relatives aux contributions sont également calculées par les Instituts Nationaux, tandis que les contributions des composantes Énergie et Total sauf alimentation sauf énergie ne sont pas disponibles. Les données sur les contributions sont généralement calculées à l'aide de la formule de Ribe qui garantit l'additivité des contributions ¹: le taux d'inflation total peut être décomposé en la somme des contributions des trois composantes sélectionnées (ou des 12 divisions COICOP). Toutefois, la somme des contributions peut ne pas correspondre au taux d'inflation annuel en raison des différences d'arrondi.

L'IPC du **G20**² a été calculé pour l'indicateur clé uniquement (IPC/IPCH Total). Il se réfère aux IPC nationaux de tous les pays du G20 (à l'exception du Royaume-Uni et de la Türkiye) qui ne sont pas membres de l'Union européenne (UE) tandis qu'il se réfère à l'IPCH pour l'UE, ses états membres, le Royaume-Uni et la Türkiye.

¹ Des informations méthodologiques détaillées sont disponibles (en anglais uniquement) à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/sdd/prices-ppp/OECD-calculation-contributions-annual-inflation.pdf>

² Voir note sur l'Argentine et le G20. Une information plus détaillée sur l'IPC du G20 est disponible, en anglais uniquement, à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/sdd/prices-ppp/CPI-G20-methodology.pdf>

Couverture

Les données statistiques dans cette publication sont fournies par et sous la responsabilité des autorités statistiques compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, ou du tracé des frontières et limites internationales.

La **zone OCDE-Total** comprend 38 pays : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Corée, Costa Rica, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël³, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Slovaque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie et Türkiye.

La **zone G7** comprend l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni.

Le **G20**¹ comprend les membres suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Türkiye, Union africaine et Union européenne. L'agrégat du G20 est calculé à partir des seize pays membres du G20 (sauf l'Allemagne, la France et l'Italie) et de l'agrégat de l'Union européenne. L'IPC de l'Argentine a été inclus dans l'agrégat du G20 à compter de janvier 2018. L'agrégat du G20 ne comprend pas les pays de l'Union africaine, à l'exception de l'Afrique du Sud.

La **zone euro** est constituée de 20 pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre⁴, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovénie et République Slovaque.

La **zone Union européenne** couvre les 27 pays actuellement membres de l'Union européenne pour la totalité des séries chronologiques.

Note sur l'Argentine et le G20

Le 11 juillet 2017, les autorités argentines ont publié un nouvel IPC (décembre 2016=100) qui couvre l'ensemble du pays. Il s'agit d'un élargissement de la couverture géographique de l'IPC - couvrant maintenant la région du Gran Buenos Aires (avril 2016=100) - qui a été considéré le 9 novembre 2016 comme conforme aux standards internationaux suite à la levée de la déclaration de censure à l'encontre de l'Argentine par le conseil d'administration du Fond Monétaire International (FMI). Les données d'inflation pour l'Argentine, commençant en décembre 2016 et couvrant l'ensemble des régions de ce pays, sont les données officiellement publiées. Étant donné la longueur de la série, ces dernières ont été incluses dans l'agrégat du G20 à compter de janvier 2018. L'inclusion de l'IPC de l'Argentine dans l'agrégat du G20 entraîne une rupture nette de la série. Étant donné le petit poids de l'Argentine dans l'IPC du G20, chaque 10 points de pourcentage d'inflation de l'Argentine affecte l'inflation globale du G20 de 0,1 point de pourcentage. En janvier 2018, l'inclusion de l'Argentine avec un taux d'inflation nationale annuelle de 25% affecte l'agrégat du G20 d'environ 0,25 point de pourcentage. L'IPC du G20 est estimé, en janvier 2018, à 2,5% exclusion faite de l'IPC de l'Argentine.

³ Les données statistiques sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

⁴ *Note en bas de page de la République de Türkiye* : « Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Türkiye reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Türkiye maintiendra sa position sur la « question chypriote » ». *Note en bas de page de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de la Commission européenne* : « La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Türkiye. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre ».

Note sur l'IPC japonais en base 2020

En août 2021, le Bureau des statistiques du Japon a publié un nouvel IPC ayant l'année 2020 comme année de référence et débutant en janvier 2020. L'IPC en base 2020 réduit le taux d'inflation annuel de 0,4 point de pourcentage en moyenne pour l'année 2021. Cette révision annule la sortie de déflation qui s'était produite en juin 2021 avec l'IPC précédent. En effet, le taux d'inflation annuel en juin 2021 mesuré par le nouvel IPC est de moins 0,5%, contre 0,2% avec l'IPC précédent. Cette révision reflète en grande partie des changements méthodologiques qui incluent la révision des pondérations de l'IPC, la révision des indices de prix pour un certain nombre d'articles (par exemple, les billets d'avion, les frais d'électricité et de téléphonie mobile) et le passage à la [classification COICOP 2018](#). Afin de tenir compte du fait qu'une partie des changements dans les habitudes de dépenses entre 2015 et 2020 induits par la pandémie de COVID-19 peut être temporaire, les nouvelles pondérations de l'IPC reflètent les habitudes de dépenses moyennes observées en 2019 et 2020. Il convient de noter qu'une partie de la récente baisse des prix au Japon reflète la réduction des frais de téléphonie mobile après mars 2021. Des informations sur la publication de l'IPC japonais de base 2020 sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.stat.go.jp/english/data/cpi/index.html>

Plus de données sur les pays membres de l'OCDE sont à votre disposition sur [Indices des prix à la consommation \(IPCs, IPCHs\), COICOP 1999; Indices des prix à la consommation \(IPCs\), COICOP 2018](#).

Ce communiqué de presse se trouve sur le [Site Internet de l'OCDE](#).

Contacts

Pour plus d'information, les journalistes sont invités à contacter la division Relations avec les médias à l'OCDE au (33) 1 45 24 97 00 ou par message électronique à news.contact@oecd.org.